GAVROCHE

REVUE D'HISTOIRE POPULAIRE

LE NUMERO : 25F 5/2 BIMESTRIEL N° 30 — NOVEMBRE-DECEMBRE 1986

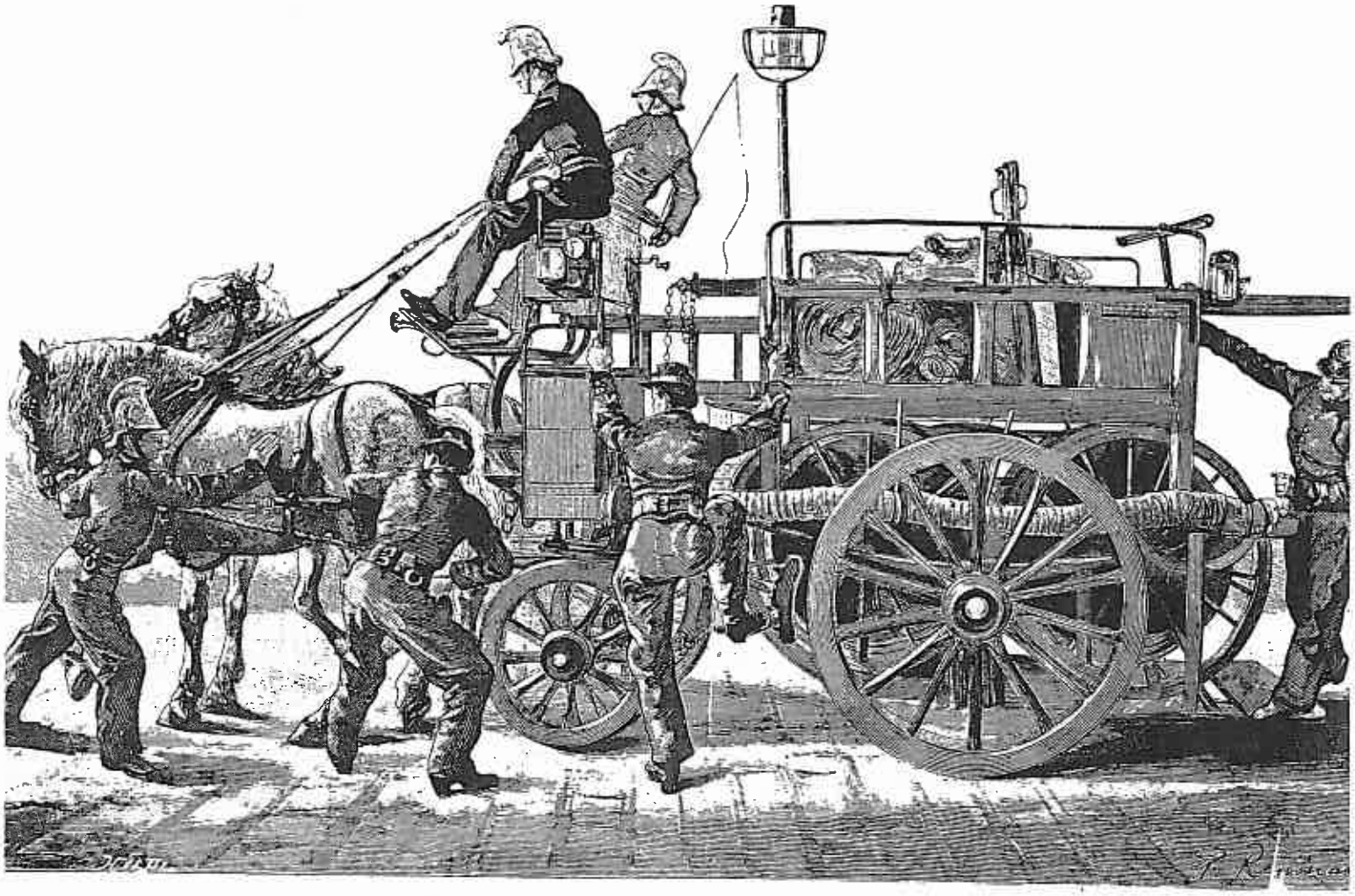

DANS CE NUMERO

Deux mille ans de lutte contre l'incendie
L'HISTOIRE DES SAPEURS POMPIERS (p. 1)

L'ESPERANTO, PHENOMENE POPULAIRE
(suite à notre article du numéro précédent) (p. 13)

A propos d'un livre
LE DESTIN TRAGIQUE DE MAXIME MARCHAND... ET L'ALGERIE
par Serge Jouin (p. 15)

FETE DE L'OURS
par Guy Citerne (p. 17)

LE TEMPS DES LIVRES (p. 27)

NOCES NORMANDES
par Pierrette Coudray (p. 29)

Deux mille ans de lutte contre l'incendie

L'histoire des "sapeurs-pompiers"

Chaque été, plusieurs milliers d'hectares de forêts brûlent dans le Midi de la France ; chaque été, les sapeurs-pompiers paient de leur peine, de leurs blessures souvent, de leur mort parfois, le prix de la lutte contre le feu.

Ailleurs, des immeubles sont ravagés par l'incendie, des bâtiments industriels sautent, des dépôts sont la proie des flammes...

L'homme, "maître du feu", verse toujours un lourd tribut à sa conquête lorsqu'elle se transforme en fléau. Rien d'étonnant à ce qu'il ait cherché depuis toujours à en limiter les dégâts. Mais sait-on que le premier corps organisé de pompiers a été créé à Rome, voici dix-neuf siècles ?

Le culte du feu occupe une place importante dans toutes les anciennes religions. Les religions européennes n'y font pas exception, et les anciens Grecs, outre la mémoire de Prométhée, honoraient la déesse Hestia, représentant le feu du foyer, et le dieu Héphaïstos, représentant le feu industriel. Ce double culte trouva succession chez les Romains avec celui de Vesta et celui de Vulcain. Les vierges consacrées à Vesta (les vestales) devaient veiller, sous peine de mort, à ne jamais laisser s'éteindre la flamme sacrée qui leur était confiée.

Malgré cette adoration, les hommes avaient conscience que le feu peut également être un fléau, et il est facile d'imaginer que, dès la plus haute antiquité, les sociétés humaines se sont organisées pour sauvegarder leur vie et leurs biens.

Les premières "légions du feu"

Les grandes civilisations primitives ont laissé des traces d'une organisation de sauvegarde et de secours. Les Hébreux, les Grecs, puis les Romains ont institué des gardiens chargés de faire des rondes de nuit pour surveiller les habitations et donner l'alarme en cas de sinistre. Très vite, à Rome, devant le développement de la population, on nomme des magistrats responsables appelés *triumviri nocturni*, puis *decemviri nocturni* ou *aediles incendiorium extinguendorum*, assimilés aux édiles.

Ces fonctionnaires n'ont, en fait, qu'une autorité relative sur les hommes qui sont réquisitionnés, en cas de besoin, parmi les serviteurs du domaine public ou les esclaves. Il est difficile d'éviter les vols, qui priment souvent la volonté d'éteindre un incendie.

L'empereur Auguste aura le mérite d'avoir constitué le premier corps organisé pour la lutte contre les incendies. Il va supprimer les édiles nocturnes et revêtir de leurs fonctions

La pompe de Ctésibius. Ctésibius (ou ctésibios) inventa la première pompe aspirante et refoulante, destinée entre autres utilisations à lutter contre le feu. Son invention, à peine améliorée, traversa dix-neuf siècles...

Les mécaniciens grecs

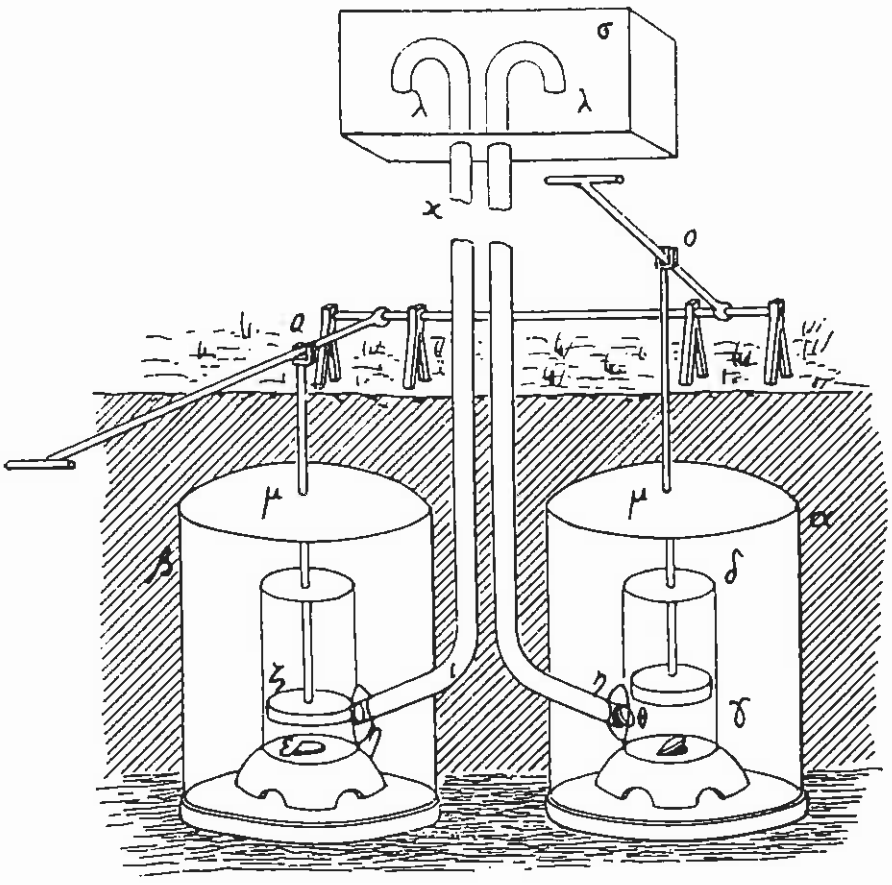

Pompe aspirante et foulante de Ctésibios

L'HERITAGE DES ANCIENS

Le premier instrument connu pour projeter l'eau sur le feu avait pour nom *siphones, siphi publici* d'où le nom de *siphonarii* donné aux hommes chargés de la manœuvre. Les différents spécimens découverts dans les fouilles laissent à penser que la soupape et les pistons n'étaient pas inconnus de nos ancêtres.

La première machine employée contre le feu est la pompe de *Ctésibius*, (du nom du mathématicien vivant à Alexandrie trois siècles avant notre ère).

Différentes éditions de Vitruve, celle de Ceserano (Côme 1521), celle de Rivius (Nuremberg 1547) donnent le dessin et la description d'une machine qui est une véritable seringue à incendie. La cathédrale de Troyes en posséderait un spécimen remontant à 1618. La tradition rapporte qu'un exemplaire aurait servi à Londres dans le grand incendie de 1666. D'autres gravures représentent les mêmes machines à l'incendie du château royal de Stockholm à la fin du 17e siècle. L'ouvrage intitulé : *Theatrum instrumentorum* écrit par Jacques Besson donne la description d'une seringue de grande dimension montée sur deux roues et mue par des manivelles. Ces machines ne donnaient, selon toute vraisemblance que des résultats médiocres, pour ne pas dire nuls. Elles étaient encore loin de remettre en cause l'usage des seaux, échelles et crochets.

les édiles curules, sous les ordres desquels sont placés six cents esclaves, chargés de faire des rondes permanentes et de combattre les incendies dès l'origine du feu. Et l'an 6 de notre ère, une légion de 2 000 hommes est créée, divisée en sept cohortes ayant chacune un quartier à surveiller. Peu à peu, l'organisation se perfectionne. Certains avantages et privilèges étant accordés aux participants, les citoyens eux-mêmes vont y briguer un emploi. La hiérarchie est née.

Mais comment fonctionnent ces veilles nocturnes ? Chaque cohorte fait des patrouilles dans le quartier qui lui est assigné. Aussitôt qu'un incendie est signalé, on prévient la patrouille la plus proche, et on sonne l'alarme, grâce à une cloche installée sur le sommet de la plupart des édifices. La patrouille envoie des hérauts parcourir les rues en criant : "A l'eau ! à l'eau !". D'autres préviennent la cohorte qui arrive munie de seaux (1), de haches et de cordes pour organiser les secours. Se présentent alors les hommes chargés des pompes publiques, les *siphi* (pistons) ; l'efficacité des engins n'a évidemment aucune mesure avec ceux qu'on utilisera dix-neuf siècles plus tard... De nombreuses villes de l'empire romain vont rapidement prendre modèle sur Rome. On observe une organisation semblable en Grèce avec ses *Nyclostrategi* (soldats de nuit), en Afrique, ainsi qu'à Constantinople, devenu le siège de l'empire romain.

Et en Gaule ?

Il semble que certaines grandes villes gallo-romaines aient adopté une semblable organisation. C'est ainsi qu'on trouve la trace de *Matricarii* à Nîmes. Et comment pourrait-on imaginer qu'une agglomération comme Paris ou, d'abord, Lutèce, ait pu traverser cette époque sans incendie gigantesque, alors que la ville était constituée de maisons en bois blottis les unes contre les autres, si elle n'avait eu une organisation propre à assurer sa défense contre le feu ?

En 595, un décret rendu par Clotaire II ne laisse aucun doute sur l'existence d'une garde de nuit. Ce guet est composé des habitants de chaque quartier : "Chaque métier devait faire le guet une fois toutes les trois semaines ; si un artisan manquait, on mettait à sa place un homme qu'il était chargé de payer..."

A côté de ce guet civil, les rois en établissent un autre, tout militaire, qui est commandé par le chevalier du guet, et entretenu avec les deniers royaux. Cette troupe se compose de vingt sergents à cheval et de quarante à pied. Toutes les nuits, le chevalier du guet parcourt les rues de Paris à la tête de ses soixante sergents, et visite et contrôle les différents postes du guet bourgeois.

Dès le sixième siècle, sous le règne de Chilpéric 1er, Grégoire de Tours rapporte les détails d'un incendie, alors qu'on croyait la ville protégée par la Divinité :
"Le feu ayant pris au magasin d'un épicier de Paris, gagna le petit pont, entre la Cité et la rue Saint-Jacques, le brûla et dévora une partie de la ville qui était alors renfermée dans l'île de la Cité : les églises et les maisons qui en dépendaient, bâties probablement avec plus de solidité, furent seules épargnées..."

Et il trouve plus loin l'explication :
"Dernièrement, en réparant les fondations du pont, (le pont de la Cité) et en enlevant la boue dont elles étaient remplies, on découvrit un loir et un serpent de bronze. Dès que ces figures furent enlevées, les loirs et les serpents se montrèrent au grand nombre dans la ville, et l'on commença à y voir reparaître des incendies."

A la fin du 8e siècle, en l'absence de gardes publics, les habitants sont pratiquement abandonnés à eux-mêmes. On voit alors se former des associations laïques ou religieuses comme les *Ghildes* (2) qui avaient, à cette époque, une influence considérable.

En 803, Charlemagne va rétablir dans les grandes villes, une organisation pour la protection des bâtiments contre l'incendie, ainsi que les secours à y apporter. Un certain nombre d'habitants sont désignés pour veiller, pendant la nuit, à la sécurité de la population ; ceux qui n'obtempèrent pas à cette réquisition sont soumis à de fortes amendes. Mais il manque toujours une organisation structurée.

DE SAINTS MOYENS

Au Moyen Age, un des moyens les plus usités pour arrêter les progrès du feu était d'y porter le saint-sacrement et d'y jeter le corporal, linge consacré pour placer le calice sur l'autel. Cette coutume était encore en usage au 17e siècle, ainsi, en 1660, lorsque le feu prit au palais du Louvre, *"on y porta,* dit Mlle de Montpensier dans ses mémoires, *le saint sacrement de Saint-Germain l'Auxerrois, qui est la paroisse ; dans le moment qu'il arriva, le feu cessa".*

LES GRANDS INCENDIES

Les incendies sont dus soit à des causes accidentelles, soit à la volonté de détruire. Il est de nombreux exemples dans notre histoire, de la fabuleuse destruction de Troie aux sinistres événements d'Oradour-sur-Glane, où la guerre, l'idée de vengeance politique, le fanatisme religieux, vont être à l'origine de gigantesques incendies.

Certaines villes importantes furent pratiquement détruites : Rome (64), Londres (1666), de nombreuses villes du palatinat sous le règne de Louis XIV (1689), Copenhague (1728 et 1807), Constantinople (1782, 1784, 1859), Port-au-Prince (1799), Moscou (1812), Bercy (1820), Salins dans le Jura (1825), New York (1735), Nouvelle-Orléans (1838), Charlestown (1838), Hambourg (1842), Memel (1854), Limoges (1860), Pointe-à-Pitre (1871), Chicago (1871), Boston (1872).

(1) Les veilleurs étaient appelés *Sparteoli*, sobriquet venant des seaux faits de sparte poissé à l'intérieur ; le sparte (ou spart) étant le nom générique des plantes dont les tiges ou les feuilles tressées servent à fabriquer les tapis, nattes et corbeilles (la plus répandue dans l'Antiquité étant l'alfa).

(2) La ghilde (ou gilde), d'origine germanique, est une association dont les membres promettent, par serment, de s'entraider et de se défendre fraternellement. D'abord nomades, et assurant la sécurité des marchands, ils vont ensuite se fixer, en s'appliquant à la défense des droits civils, et donneront naissance aux communes jurées et aux confréries de métiers ou pieuses.

La défense contre l'incendie à Paris

En décembre 1254, une ordonnance de Louis IX autorise les gens de métier de Paris à faire le guet pour assurer la sécurité de la ville, aussi bien pour veiller aux incendies que pour prévenir les vols et les attaques nocturnes, fort nombreuses à cette époque.

Le guet royal, qui existait déjà, on l'a vu, ne comporte alors que quarante sergents à cheval et quarante à pied. Ce sont les *chevaliers du guet*. Plusieurs arrêts successifs nomment les corps de métiers devant fournir le guet avec interdiction absolue de s'y soustraire.

Philippe le Bel met le guet bourgeois sous le contrôle du guet royal ou du Sergent du Châtelet. Le nombre des sergents à cheval est porté à soixante et celui des sergents à pied à quatre-vingt-dix.

Les règles deviennent plus strictes : en cas d'incendie, le guet bourgeois doit se joindre au prévôt de Paris, chargé de diriger les secours. La durée de cette mission est au minimum de deux mois, au bout desquels le prévôt a la faculté de renouveler ces auxiliaires, dont il a la charge d'inspection.

Toutefois, dans cette période troublée, le guet va se désorganiser à nouveau. Le roi Jean II (ou "Jean le Bon") en 1363, va à son tour se pencher sur le problème. En plus des patrouilles, il va créer un certain nombre de postes fixes appelés "guet assis", prêts à intervenir en cas de sinistre. Comme le guet est assimilé à une corvée, bon nombre de guetteurs vont chercher à se faire exempter en corrompant les clercs du guet, chargés de les recruter, ce qui va amener Charles VIII, en avril 1491, à décréter le partage égal des réquisitions pour le service de la sécurité publique.

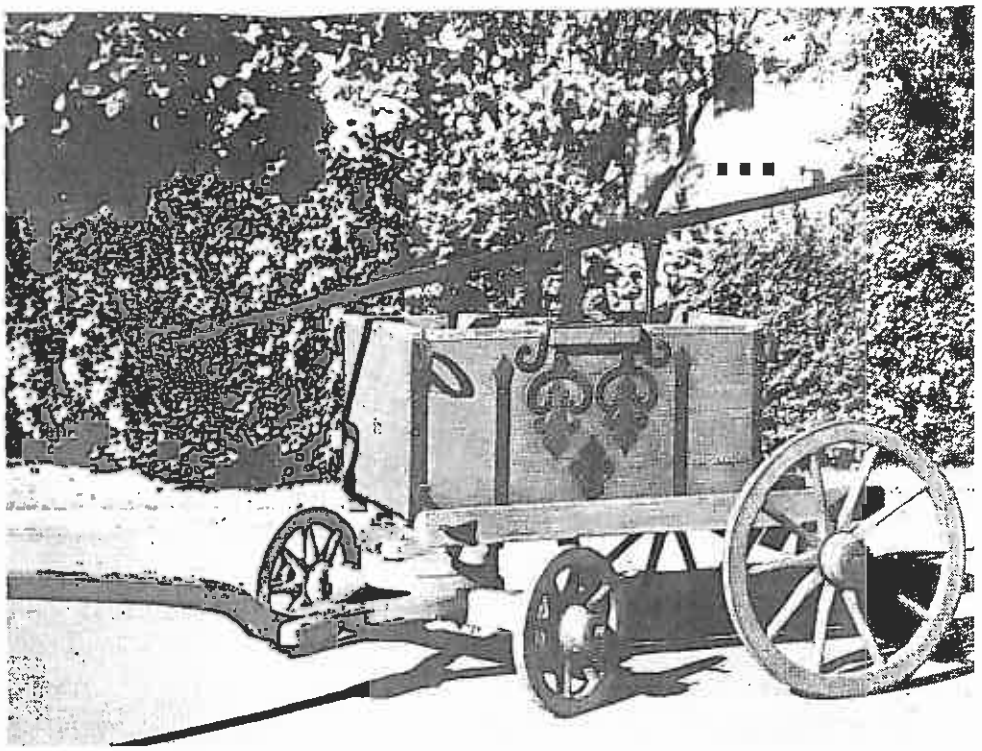

Pompe à feu sous Louis XIV. Le modèle antique est surtout amélioré par le balancier qui rend efficaces les pesées aller et retour sur les bras du levier.

En juin 1524, un arrêt du parlement rappelle les obligations des *quarteniers*, magistrats chargés, par quartier, du service des incendies. Ceux-ci doivent avoir chez eux le matériel nécessaire à la lutte contre les incendies, seaux, échelles, crochets, etc. ; en faire déposer aux endroits névralgiques, et s'assurer de leur bon état de fonctionnement. Ils sont également responsables du nombre de personnes assignées aux incendies, quitte à eux d'en assurer le remplacement.

Les édits et ordonnances successives de François 1er en janvier 1539, de Henri II en mai 1559, apportent quelques modifications à cet arrêt : les gens de métiers peuvent se soustraire à l'obligation du guet moyennant quelques *sols parisis*. Le nombre des archers passe de soixante à deux cent quarante.

Cette garde parisienne restera satisfaisante jusqu'aux guerres de religion. On fait alors de nouveau appel à la garde bourgeoise et, à l'époque de la Ligue, une prescription établit que "sous aucun prétexte et pour aucun autre service, on ne devra distraire les hommes chargés de l'extinction des feux".

Jusqu'en 1667, le même magistrat s'occupe à la fois de la protection contre les incendies et de la police, c'est-à-dire de la sécurité de la ville. Un édit royal va alors créer deux fonctions différentes : un lieutenant chargé de la police contentieuse et distributive, un deuxième chargé de veiller à la sûreté de la ville et de donner des ordres en cas d'incendie ou d'inondation. La Reynie fut le premier revêtu de cette charge. Les ordonnances du 7 mars 1670 et un arrêt du parlement du 19 février 1691, prescrivent à tous les maîtres

SEILLES, CROCHETS ET POMPES A TROYES

Dès 1419 la ville de Troyes est pourvue de six cents seilles ou seaux. Avec ces seaux la ville possédait 12 crochets dits crochets de ville, destinés à jeter à terre les charpentes enflammées. Des falots servant à éclairer en cas de sinistre nocturne étaient, avec les seaux et les crochets, déposés dans les "meilleures" maisons de la ville et dans différents quartiers.

L'emploi des pompes à incendie remonte au moins à 1721. La ville de Troyes en possédait trois à cette date ; elles avaient été fabriquées à Strasbourg.

(*Magasin Pittoresque*, 1864, p. 211)

LES INCENDIAIRES

La loi romaine condamnait à être brûlé vif celui qui mettait le feu à des édifices situés dans les villes. La peine de mort sans aggravation punissait tout autre incendie. Les lois des barbares condamnaient les incendiaires à payer des amendes très importantes. Les *établissements de Saint-Louis* les condamnaient à avoir les yeux crevés. Les ordonnances royales des époques ultérieures prononcèrent la peine de mort contre les incendiaires en tenant compte, toutefois, de la qualité des personnes. C'est ainsi qu'un incendiaire de noble origine était décapité ou banni à perpétuité suivant l'importance de son geste, alors qu'une personne de condition modeste pouvait être condamnée au feu. Au 19e siècle, le législateur admet les gradations dans la criminalité. La loi punit de mort celui qui, en mettant le feu, a causé la mort d'une ou de plusieurs personnes et celui qui a mis volontairement le feu à des édifices, maisons, navires, magasins, chantiers habités ou servant à l'habitation, à des édifices servant à des réunions de citoyens, qu'ils lui appartiennent ou non. Sont punis des travaux forcés à perpétuité ceux qui mettent le feu aux édifices, maisons etc. non habités ou ne servant pas à l'habitation, à des forêts, bois... Sont punis des travaux forcés à temps ceux qui, en mettant le feu aux objets précités leur appartenant ont volontairement causé un préjudice à autrui. Les incendies par imprudence ou négligence ne sont punis que d'une amende.

ouvriers en bâtiment de donner leur adresse aux commissaires de quartiers, afin de les requérir en cas d'incendie.

Pour prévenir les incendies qui éclatent quelquefois au milieu de la nuit, certains veilleurs sont chargés de parcourir chaque soir les rues en sonnant le couvre-feu, tandis que les veilleurs du beffroi, du haut de leur édifice, surveillent la ville et font retentir le tocsin dès qu'un incendie éclate. On retrouve d'ailleurs, dans la plupart des villes et bourgs de France, un beffroi édifié à cet effet.

Sous Louis XIV, on se contente de désigner les corps de métiers dans lesquels on doit choisir les hommes à requérir par les commissaires de police en cas d'incendie. Ce sont les maîtres maçons, charpentiers et couvreurs avec tous leurs compagnons. On introduit la notion de salaire pour ce service, compensé par une pénalité en cas de dérobade à ces obligations. En cas de sinistre, chacun doit se munir de seaux, crocs, échelles, déposés dans les nombreux dépôts que le prévôt a établis dans les différents endroits de la ville, dans les couvents, chez les échevins, notables etc.

On peut imaginer la confusion et le désordre d'une telle méthode où chacun agit à sa guise. Pris à temps, les incendies peuvent cependant être facilement maîtrisés. Dans des situations plus alarmantes, des quartiers entiers sont détruits à la hache pour arrêter le propagation du fléau, c'est la *part du feu*. Mais quand le sinistre éclate avec une grande violence, que peuvent des hommes paniqués, et même terrifiés, avec leurs faibles moyens, dans des rues étroites, avec le peu d'eau dont ils disposent, (chaque habitant est tenu d'avoir en permanence, quelques seaux d'eau en réserve), les difficultés d'accès aux puits ou aux rivières aux berges encombrées, dans des villes où le bois est le principal matériau de construction ?

Cette plaque apposée au 20 de la rue Mazarine, à Paris, où il mourut en 1723, commémore le souvenir de du Mouriez du Périer, "introducteur en France de la pompe à incendie" et créateur du corps des pompiers de Paris.

Du Mouriez du Périer

Le grand industriel, du Mouriez-du Périer va incontestablement être à l'origine des grands progrès réalisés en France dans la lutte contre les incendies. En effet, il offre, en 1699, de se charger des secours contre l'incendie, au moyen d'un matériel fourni par lui et servi par les ouvriers de sa maison. Ce matériel consiste en des pompes portatives, calquées sur le modèle de celles qu'il a vues fonctionner en Allemagne et en Hollande, et auxquelles le Hollandais Van der Heyde avait eu l'idée d'adapter des boyaux de cuir permettant de projeter l'eau à grande distance.

L'industriel obtient bientôt l'autorisation de "faire construire et fabriquer une pompe propre à éteindre le feu pour, par luy ou ceux qui auront le droit de luy, vendre, débiter ou louer ladite machine, à l'exclusion de tous autres, pendant trente années consécutives".

Une ordonnance royale en date du 12 janvier 1705 prescrit le tirage d'une loterie, dont le produit sera affecté à l'achat de douze pompes à incendie pour la ville de Paris. Les pompes, déposées dans des couvents, sont confiées, à l'origine, à la garde des moines qui, en cas d'incendie, traînent eux-mêmes le matériel sur les lieux du sinistre. Deux ordres religieux, les Capucins et les Recollets, vont se consacrer à combattre le feu.

La naissance des sapeurs-pompiers

En 1716, du Périer est nommé *directeur des pompes*, chargé de diriger le personnel qui lui est confié. Le premier corps de sapeurs-pompiers est né. Seize pompes sont manœuvrées par soixante hommes. Ces hommes reçoivent un salaire de cinquante à cent livres selon leur fonction. Comme c'est du Périer qui finance, il fait payer chaque intervention, ce qui revient à dire qu'il valait mieux être riche pour se préserver efficacement contre le feu. Une ordonnance du 11 mars 1733, confirmée par un avis public du 3 décembre 1743, va rectifier cette injustice en rendant le service incendie totalement gratuit. D'autres ordonnances vont régler les conditions d'entretien et de renouvellement des pompes.

Dès 1722, les hommes avaient reçu un uniforme, bleu à boutons blancs. Le chapeau de feutre, couvert de fils

DES INVENTIONS FRUCTUEUSES

Le 5 mars 1619, un inventeur nommé Pierre Lebrun présenta un projet pour faciliter l'extinction des incendies. Il avait fait fabriquer des échelles d'une construction particulière qui devaient être "appendues" dans les cloîtres de la capitale et sous les porches des édifices publics pour s'en servir au premier signal de danger. Ce projet fut approuvé "par le prévost des marchands et les eschevins le 5 janvier 1620". Cet inventeur vendit également des seaux en cuir qui devaient être "enfilez d'ordre dans un baston pour les prendre plus facillement au besoing". L'usage persista jusqu'au début du 19e siècle, où on voyait encore sous les porches de quelques édifices de longues files de seaux à incendie, bien souvent détériorés et inutilisables.

(Archives curieuses de l'histoire de France, **2e série T. II)**

de fer, sera vite remplacé par une calotte de fer.

L'organisation se calque, peu à peu, sur l'organisation militaire. Le fils de du Périer, succédant à son père, prend le commandement des *gardes-pompes*, avec les épaulettes de colonel. Il est nommé chevalier de Saint-Louis, distinction réservée aux militaires. Les gardes ont droit aux invalides, au même titre que l'armée d'active. En 1764, le nombre de gardes-pompes est porté à quatre-vingts, et un état-major s'installe rue de la Jussienne. Les gardes françaises et les gardes suisses doivent se mettre à la disposition du nouveau directeur de pompes, Pierre Morat, qui a été nommé le 15 août 1760.

L'habillement est amélioré, l'uniforme bleu est doublé de serge de même couleur, avec collet de velours noir, épaulettes jaunes et boutons de cuivre. Le casque est maintenant en cuivre.

Les modifications et améliorations vont bon train. En 1777 la compagnie comprend un lieutenant et un chirurgien-major, puis elle se voit structurée avec deux sous-lieutenants et trois adjudants.

Sous la Révolution et l'Empire

Sous la Révolution, les effectifs sont de nouveau augmentés, ainsi que le matériel qui leur est attribué. Le commandant et les différents gradés sont dorénavant nommés par concours. Nommé commandant, Picard-Ledoux, va réorganiser le corps, lequel, pour la première fois, est doté d'un drapeau et pourra, désormais, figurer dans les cérémonies officielles et publiques.

Sous l'Empire, époque de prestige, l'uniforme est amélioré : casque de cuivre avec turban en cuir et plumet bleu et rouge ; habit de drap bleu de roi, sans épaulette, avec revers, collet et parements en velours noir et retroussis en serge bleue ; culotte bleue, avec guêtres longues. Cette culotte sera remplacée, peu après, par un pantalon étroit, avec demi-guêtres bordées de rouge, avec glands de même couleur ; sabre-briquet avec baudrier noir verni.

A la suite du terrible incendie de l'ambassade d'Autriche, un nouveau décret, publié le 18 septembre 1811, organise une nouvelle fois les gardes-pompes de Paris, créant un bataillon comprenant quatre compagnies avec 13 officiers et 563 hommes. Les

LA VIE D'UNE COMPAGNIE DE SAPEURS-POMPIERS : CELLE DE LOUVIERS (EURE)

*Voici comment A. Levasseur, dans son "*Histoire de Louviers*" parue en 1914, résume la vie du corps de sapeurs-pompiers lovériens :*

Populaire avec raison, notre compagnie de pompiers, dévouée autant que courageuse, mérite qu'on relate les principaux faits de son existence déjà longue.

En 1738, deux pompes à incendie furent achetées : la grande coûta 1 500 livres, la petite 150. Leur entretien, ainsi que celui de 150 seaux, fut confié à huit Lovériens choisis par les corps de métier. En 1769, deux personnes seulement eurent la garde du matériel ; elles jouirent, en récompense de leur dévouement, de l'exemption du logement des gens de guerre. 1781 vit s'augmenter le matériel : une nouvelle pompe, 300 seaux, 4 échelles et 4 forts crocs furent achetés. Sous la Révolution, nous relevons — dès 1794 — l'existence de quatre pompiers aux gages annuels de 50 livres. A la suite d'un incendie dans le quartier de la Halle, an IV, un arrêté municipal ordonna la mise en état des pompes. En l'an IX, le conseil municipal autorisa le maire à acheter "une pompe économique propre à éteindre le feu en six minutes". L'essai, qui dut être tenté, n'a pas laissé de traces dans les archives de notre ville.

En 1800, on créa un corps volontaire de pompiers. Organisé définitivement en 1811, il compta à cette époque 35 membres. Une réorganisation, qui s'opéra en 1818, dut produire d'excellents résultats : Louviers possédait 100 pompiers en 1843 et inaugurait leur nouveau local en 1848.

La fanfare de la compagnie date de 1831. Dissoute lors de la formation de la garde nationale, elle se réorganisa en 1857. Cinq ans plus tard, elle fut munie d'instruments neufs par les soins du préfet de l'Eure.

La compagnie connut toujours la bienveillance des corps constitués et des pouvoirs publics. En 1852, la ville mit 2 500 francs à sa disposition, au cas où une modification d'uniforme serait nécessaire. A différentes reprises, en 1857, 1863, 1868, 1873, 1896..., des subventions municipales, départementales, préfectorales, permirent à la compagnie de s'équiper et d'acquérir du matériel nouveau. Chaque année, le budget de la ville octroie à notre brave compagnie, la somme nécessaire à son développement.

Réorganisée en 1877, la compagnie de sapeurs-pompiers n'a fait que se développer d'une manière continue. En 1869, elle remplaça les seaux en osier par des seaux en toile. En 1878, elle compta 81 pompiers, 8 pompes ordinaires, 10 pompes à main, 3 voitures, 10 échelles, 112 haches et 2 extincteurs. La réorganisation de 1887 amena le remplacement du capitaine — M. Billerey succéda à M. Dannet — et provoqua une crise municipale. Cette même année, fut délaissé, pour l'uniforme actuel, le pitorresque costume d'antan que les Lovériens seraient si heureux d'admirer au musée de la ville. La compagnie prit part à de nombreux concours et organisa en 1895 le concours régional de Louviers. Florissante, grâce au dévouement de ses membres, elle sut toujours faire amplement son devoir lorsque les sinistres se déclarèrent en ville. Le matériel s'est accru et aujourd'hui, notre compagnie, qui groupe 60 pompiers, possède cinq pompes foulantes, deux pompes aspirantes et foulantes, une grosse pompe, six petites pompes à main, 400 seaux en toile, deux dévidoirs de chacun 200 mètres de tuyaux, des échelles, crocs, haches, pelles, pioches, torches à acétylène, ainsi que tous les appareils susceptibles d'être utilisés en cas d'incendie.

Puisse le dévouement de nos braves compatriotes être le moins possible mis à contribution !

Une manœuvre des sapeurs-pompiers de Louviers au début de ce siècle.

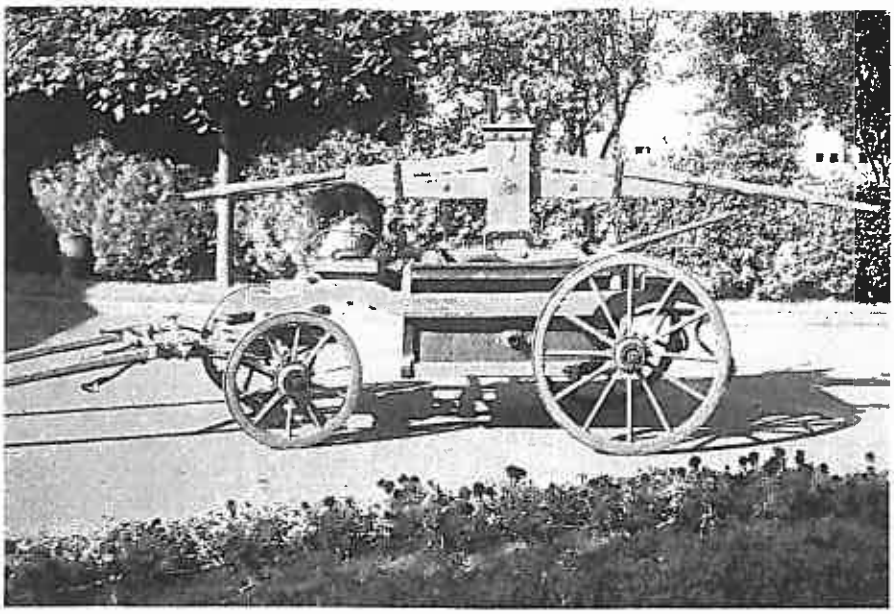

Une pompe attelée du Premier empire (1817).

sapeurs, pour la première fois, sont armés de fusils. Soumis aux lois militaires, ils ont pour mission de concourir au service de police et de sûreté publique, sous les ordres du ministère de l'Intérieur et du préfet de police. Ces mesures ne sont pas reçues avec une grande satisfaction par l'ensemble des hommes. Le casernement est loin de convenir à ces artisans, presque tous mariés. La discipline et les exercices militaires ne sont pas perçus avec enthousiasme par des hommes habitués à une certaine autonomie. Toutefois, le casernement se fera petit à petit et sera complètement terminé sous la Restauration.

Sous la Restauration et la Monarchie de Juillet

Sous la Restauration, le recrutement se fait par enrôlement volontaire et par l'intégration de quelques militaires d'infanterie. Les médecins de ce corps vont prendre rang parmi ceux de l'armée. Sur le plan pratique, le nouveau commandant nommé par le roi, M. de Plazanet, fait adopter les seaux en toile imperméable à la place des seaux en osier garnis de toile, l'échelle à crochets et, surtout, le sac de sauvetage qui accompagne chaque pompe et qui rendra de très grands services.

A la fin du règne de Louis-Philippe, le capitaine d'artillerie La Condamine, investi des fonctions de capitaine-ingénieur dans le corps des pompiers, s'efforce de simplifier et d'uniformiser le matériel employé. C'est sous son commandement que va apparaître "l'appareil à feux de cave".

Sous la Seconde République et le Second Empire

Pendant la Révolution de 1848, le commandant du corps ayant donné sa démission, un nouveau chef de corps est élu par les sapeurs eux-mêmes. Election confirmée par le gouvernement provisoire qui retire aux pompiers leurs fusils, arme jugée inutile pour l'exercice de leur fonction.

Sous la présidence de Louis-Napoléon, une réorganisation complète est effectuée. Deux décrets successifs licencient puis reforment un nouveau bataillon, en dispersant dans l'armée les éléments jugés indésirables. A partir de ce moment la discipline, le commandement et l'administration des pompiers de Paris vont appartenir au ministre de la Guerre. Les dépenses seront à la charge de la ville de Paris et c'est la préfecture de police qui dirigera le service de lutte contre l'incendie.

L'effectif du bataillon est fixé à cinq compagnies avec 22 officiers et 797 hommes de troupe. Le recrutement se fait dans les régiments d'infanterie ou corps spéciaux à pied parmi les militaires ayant au moins deux ans de présence sous les drapeaux. On tend à inculquer au bataillon l'esprit militaire. Le capitaine La Condamine est nommé, par décret, "chef d'escadron commandant le bataillon des sapeurs-pompiers de Paris".

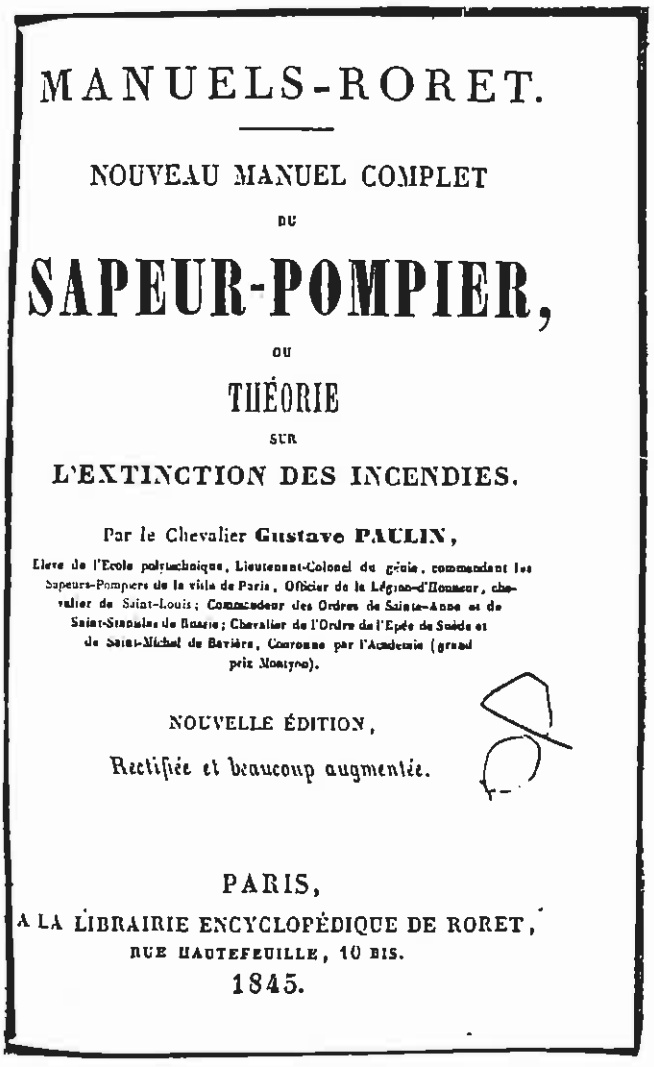

MANUELS-RORET.

NOUVEAU MANUEL COMPLET

DU

SAPEUR-POMPIER,

OU

THÉORIE

SUR

L'EXTINCTION DES INCENDIES.

Par le Chevalier **Gustave PAULIN**,

Elève de l'Ecole polytechnique, Lieutenant-Colonel du génie, commandant les Sapeurs-Pompiers de la ville de Paris, Officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis; Commandeur des Ordres de Sainte-Anne et de Saint-Stanislas de Russie; Chevalier de l'Ordre de l'Epée de Suède et de Saint-Michel de Bavière, Couronné par l'Académie (grand prix Montyon).

NOUVELLE ÉDITION,

Rectifiée et beaucoup augmentée.

PARIS,

A LA LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE RORET,

RUE HAUTEFEUILLE, 10 BIS.

1845.

La bible des sapeurs-pompiers jusqu'à l'apparition des pompes à vapeur : le manuel Roret, dû au chevalier Paulin, commandant des sapeurs-pompiers de Paris.

QUAND ON DAUBAIT SUR LES POMPIERS

La seconde moitié du 19e siècle vit éclore des plaisanteries, parfois féroces, sur les pompiers. Associés à la garde nationale et à son côté ridicule sous Louis-Philippe, une certaine démocratisation du recrutement, l'élection des chefs de corps parmi les petits bourgeois très décriés, l'uniforme parfois de fantaisie, autant de sujets à brocarder.

C'est ainsi que l'on prêtait à un maire soucieux de son corps de sapeurs-pompiers l'arrêté suivant :

"... A l'unanimité :
Art. 1er. La pompe à incendie est destinée à éteindre les incendies.
Art. 2. Tout habitant de cette commune est pompier en naissant.
Art. 3. En cas d'incendie, la pompe ne sera délivrée qu'après une délibération du conseil, vue et légalisée par M. le Maire ou l'un de ses adjoints.
Art. 4. La pompe à incendie doit être essayée la veille de tout incendie, afin d'être toujours maintenue en bon état."

On citait aussi des discours (plus ou moins imaginés) de chefs de corps, tel celui-ci, que l'on a prêté à un nouveau capitaine, dans le civil "fabricant de bas et de gilets de flanelle" et qui voulait remercier ses électeurs, sapeurs-pompiers et gardes nationaux :

"Gardes nationaux, et vous sapeurs-pompiers, mes chers concitoyens ! si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous en auriez nommé un autre, que mon assentiment vous aurait accompagnés sous ce drapeau qui fait que nous sommes tous frères, et enfin qu'il ne peut pas être deux chefs d'un même corps d'armée ; mais vos accents me vont au cœur comme quoi le dévouement, toujours récompensé, engendre la sympathie entre les divers membres. C'est pourquoi, heureux et fier de vous voir réunis dans le giron de la mère patrie autour de cette table civique, pour qui nous verserions tous ensemble notre dernière goutte, sur ce qu'il suffit qu'on soit Français et que l'honneur que vous me faites redouble mes convictions.

Donc, plus de dissensions intestinales où le jour de gloire assombrit son soleil d'Austerlitz, et ça n'est pas ceux qui n'ont rien pour payer les pots cassés. On va nous apporter le café et le cognac ; faisons un immense, *gloria,* ce que le latin traduit par le mot gloire, et qui est français, nom de nom ! car nous seront aussi unis après que le cognac et le café, mêlés l'un dans l'autre, qu'on ne pourrait pas reconnaître celui-là d'avec le deuxième, si ce n'est que l'état général se ressent agréablement de ce mélange de frères.

Je vous remercie encore, gardes et sapeurs ! La giberne et la hache sont sœurs, par lesquelles il n'est que prospérité dans le pays, avec amortissement des maux d'un chacun et de tous qui sont l'Etat. Merci ! merci !" (Triple salve d'applaudissements et hourras frénétiques).

On trouvera enfin par ailleurs deux couplets et un refrain des "Pompiers de Nanterre", chansonnette de "caf'conc'" qui connut un durable succès : on dit même que les Prussiens la jouèrent sur une cadence de marche funèbre, à l'enterrement des victimes de la bataille de Bazeilles, le 2 septembre 1870...

La première Exposition universelle de 1855 va imposer l'augmentation des effectifs pour en assurer la sécurité. Aussi curieux que cela puisse paraître, par décret du 17 février 1855, une compagnie nouvelle est créée sous le nom de "compagnie expéditionnaire", pour participer à la campagne d'Orient. Plus de 200 hommes sont ainsi engagés dans la guerre de Crimée et participent au siège de Sébastopol. A leur retour, ces hommes sont incorporés au bataillon de Paris par décret du 21 octobre 1856.

Un pompier de Bolbec. Dans cette gravure datée de 1849, on décèle l'intention humoristique à l'encontre du brave volontaire d'un bourg normand.

En 1860, Paris comprend dix compagnies qui seront portées à douze dès 1866. De nouvelles casernes sont créées, telles celles de Grenelle, la Villette et Charenton. Les douze compagnies sont divisées, sous l'autorité du nouveau lieutenant-colonel Willerme (nommé en 1862), en deux bataillons de six compagnies, réunis sous la dénomination de *régiment des sapeurs-pompiers de Paris*. Le matériel est composé de 176 pompes, 35 tonneaux, 10 413 seaux. Il y a 102 postes répartis dans la capitale.

Les organisations en province.

Les grandes agglomérations vont s'efforcer de prendre exemple sur la capitale. Elles possèdent une organisation de secours et un matériel qui est en rapport avec leurs ressources locales. La nécessité de porter secours jusque dans les campagnes leur fait adopter des pompes portées sur des chariots traînés par un ou deux chevaux. Cette formule s'avérant insuffisante, chaque canton va s'efforcer de s'équiper, chaque commune ayant, par la suite, à cœur de posséder sa propre pompe.

On peut considérer que le territoire français est pratiquement couvert pour sa défense contre le feu dès la fin du 19e siècle, sous la Troisième République.

Cette organisation, sur l'ensemble du pays, ne pouvait fonctionner qu'avec la collaboration de la population. Paris mis à part, un nombre

LA POMPE A INCENDIE A VAPEUR

C'est en Amérique, dans les années 1850 que la pompe à incendie à vapeur a pris naissance. Vers 1860, l'Angleterre l'adopte après l'avoir quelque peu modifiée. En France, on ne commence à s'en servir qu'à la suite de l'exposition universelle de 1867 où quelques villes se dotèrent de ce matériel. C'est M. Thirion, ingénieur français qui créa la première pompe française dont la simplicité de fonctionnement en assura le succès.

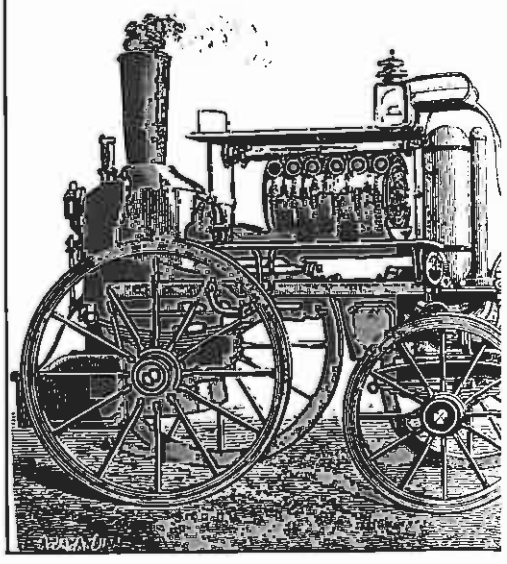

LES PRINCIPAUX INCENDIES A PARIS DE 1826 A 1873 ET LES VICTIMES DU DEVOIR

Théâtre olympique 15 mai 1826
Théâtre de l'Ambigu 3 juillet 1827, mort du sapeur Marest
Rue Thorigny, 30 novembre 1833, 4 blessés
Rue des Lombards, 1834, onze blessés
Théâtre de la Gaîté 21 février 1835, mort du sapeur Beaufils
Théâtre italien 15 janvier 1838
Théâtre du Vaudeville, rue de Chartres 17 juillet 1838, 12 blessés
Le manège de la rue Cadet, décembre 1844, 2 morts et 9 blessés
Gazomètre 6, rue Richer, 25 octobre 1849, 3 blessés
17, rue de la Vieille-Monnaie, 29 novembre 1850
58, rue Vivienne, 16 octobre 1853, 10 blessés
Petite Villette, 9 août 1858, plusieurs blessés
Salle des séances du Sénat, 28 octobre 1859, la coupole, en s'écrasant blesse plusieurs sapeurs.
Passage Saint-Sébastien, 6 décembre 1859, 1 caporal blessé
Rue Monsieur-le-Prince, 23 juillet 1861, mort par brûlure du sapeur Balthazard
Rue Albouy, 7 octobre 1861, 1 mort et plusieurs blessés
Rue de Rennes 2 février 1864, 1 blessé
Passage du Saumon, 21 juillet 1864, 3 blessés
Bd des Buttes-Chaumont 12 janvier 1866, 6 brûlés graves dont un capitaine
Rue de Bercy-St-Antoine 6 décembre 1866, mort du caporal Guillot
Caves des Halles, 11 janvier 1868, 1 mort
Théâtre de Belleville, 10 décembre 1867, 1 blessé grave
Opéra, octobre 1873, mort du caporal Bellet

On ne peut passer sous silence les nombreux pompiers de Paris et de province morts pendant les incendies de la Commune, du 24 au 29 mai 1871, dont certains fusillés ou abattus dans la fièvre de la répression.

De 1872 à 1885 le nombre d'incendies dans la capitale passe de 854 à 2 538 ce dernier chiffre étant réparti ainsi :

Feux de cheminée	1 654
Petits incendies	645
Moyens incendies	227
Grands incendies	12

Le caporal Bellet

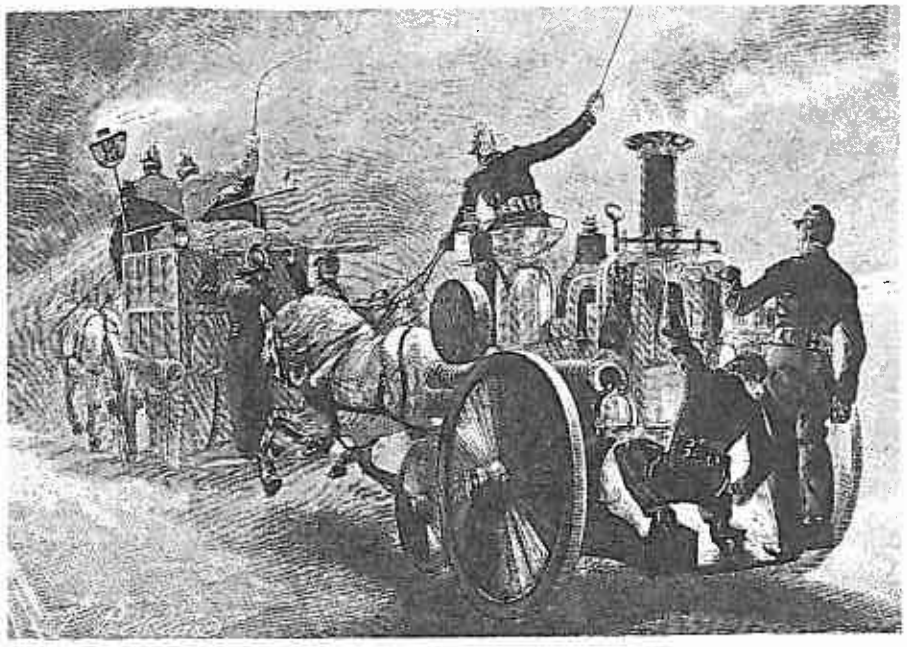

Départ des pompiers vers l'incendie. La pompe à vapeur est précédée du dévidoir.

important de volontaires vont venir grossir les rangs des "soldats du feu". Nous allons revenir un peu en arrière pour tenter d'analyser ce phénomène social dont personne ne peut nier l'importance.

Les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires au 19e siècle

Le recrutement de ces volontaires va connaître un développement considérable. De 200 groupements en

Plan d'un poste de sapeurs-pompiers (celui de la rue Jeanne-d'Arc à Paris) vers 1880.

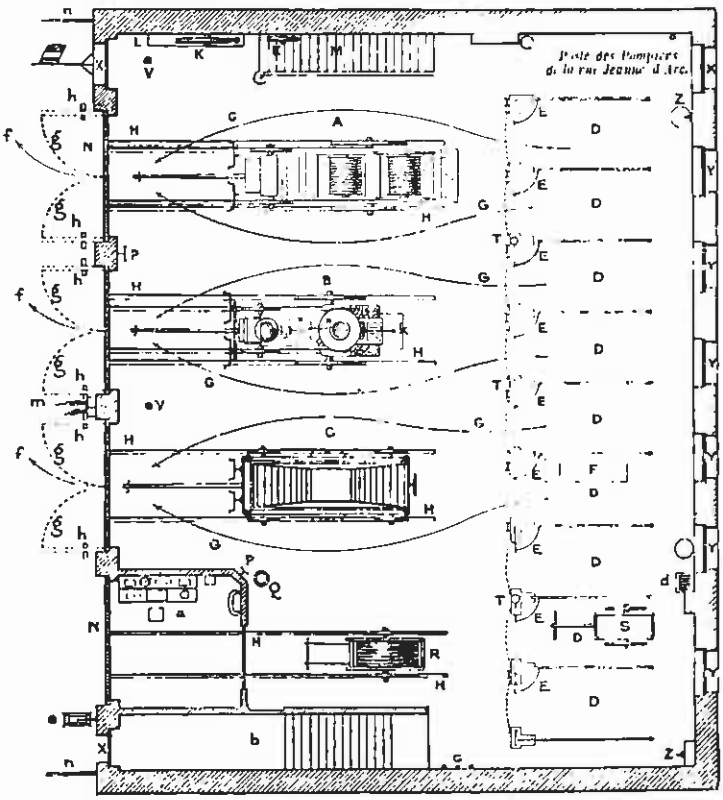

A. Voiture-dévidoir — B. Pompe à vapeur — C. Voiture-échelle. — D. Stalles des chevaux. — E. Râteliers. — F. Lit du garde. — G. Flèches indiquant la marche des chevaux. — H. Rails pour les voitures. — K. Roues de rechange. — L. Planche portant les casques des hommes. — M. Escalier conduisant aux dortoirs. — N. Grandes portes. — P. Becs de gaz. — Q. Poêle. — R. Petit dévidoir à bras. — S. Voiture à bras — T. Colonnes. — V. Mâts par lesquels les hommes descendent. — X. Petites portes. — Y. Fenêtres des écuries. — Z. Robinets prises d'eau.
a. — Poste-bureau avertisseur et appareils télégraphiques. — b. Corridor et escalier conduisant au bureau du chef. — c. Tuyaux de prise d'eau. — d. Grille d'écoulement des eaux. — e. Lanterne extérieure. — f. Flèches indiquant l'ordre de sortie des voitures. — g. Développement des grandes portes lors de la sortie du sous-sol. — m. Timbre électrique avertisseur dans la rue. — n. Grille servant à maintenir la foule (supprimée).

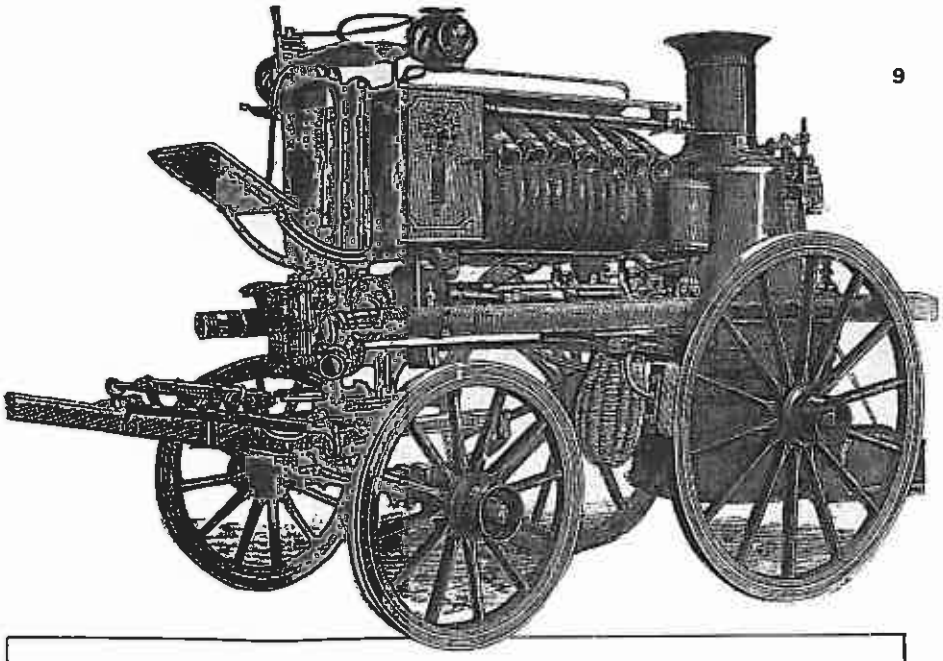

Pompe à incendie à un seul cylindre, de MM. Merryweather, de Londres.

1815, on en comptera plus de 10 000 au début de notre siècle. Leurs membres (sans compter les pompiers de Paris), passent pour la même période de 8 000 à 33 000. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Même si on peut attribuer une partie de ce développement au caractère attrayant que présentent le costume, les galons, la fête, les défilés et, pourquoi pas, les repas traditionnels de la Sainte-Barbe, leur patronne, il est indéniable que les hommes ont ressenti la nécessité de se grouper et de s'organiser dans le but de lutter contre les fléaux d'incendie ou d'inondation.

Il faut rappeler qu'à partir de 1815, les compagnies sont placées sous la double tutelle de l'Etat et des communes. Cette organisation est calquée sur celle des corps de la garde nationale. A la suite de la révolution de 1830, la loi sur l'organisation de la garde nationale du 22 mars 1831, signée par Louis Philippe, prévoit dans son article 40 que "partout où il n'existe pas de corps soldés de sapeurs-pompiers, il sera, autant que possible, formé, par le conseil de recensement, des compagnies ou subdivisions de compagnies de sapeurs-pompiers volontaires faisant partie de la garde nationale. Elles seront composées principalement d'anciens officiers et soldats du génie militaire, d'officiers et agents des ponts et chaussées et des mines, et d'ouvriers d'art".

Puis dans l'article 41 :

"Dans les ports de commerce et dans les cantons maritimes, il pourra être formé des compagnies spéciales de marins et d'ouvriers marins ayant pour service ordinaire la protection des navires et du matériel maritime situé sur les côtes et dans les ports."

Les pompiers ne sont toutefois pas assimilés aux bataillons des gardes nationales ; en effet, l'article 47 stipule :

"Les compagnies de sapeurs-pompiers et de canonniers volontaires ne seront pas comprises dans la formation des bataillons de gardes nationales ; elles seront cependant, ainsi que les compagnies de cavalerie, sous les ordres du commandant de la garde nationale".

Les citoyens souhaitant entrer dans ces nouvelles compagnies s'adressent au maire, lequel charge, la plupart du temps, le capitaine de s'occuper du recrutement. Celui-ci convoque la compagnie qui procède, par bulletin secret et à la majorité, à l'admission du candidat. Les officiers et sous-officiers sont d'ailleurs eux-mêmes élus à bulletin secret par la compa-

QUELQUES MOYENS DE SAUVETAGE EN USAGE AU 19e SIECLE

Les échelles
- L'échelle à crochets permet de s'élever de la rue aux différents étages en l'accrochant successivement aux balcons ou à l'appui des croisées. Elle accompagne la pompe à bras.
- L'échelle droite et pliante permettant d'atteindre directement les endroits à faible hauteur.
- L'échelle à coulisse dont la portée est un peu plus grande, qui est, soit traînée à bras par 8 hommes soit transportée sur un chariot attelé de 2 chevaux.

Le sac de sauvetage est un long tube en toile, d'environ 20 mètres, dont une extrémité se fixe par une traverse au bas de la croisée, tandis que l'autre bout est maintenu à distance par plusieurs sapeurs, afin de fournir aux personnes déposées dans le sac une inclinaison qui empêche la descente d'être trop rapide et partant dangereuse. Cet appareil est surtout précieux pour le sauvetage des femmes et des enfants.

La ceinture de sauvetage
C'est à peu près la ceinture des gymnastes. Elle est munie d'un anneau solidement cousu dans lequel passe la corde destinée à la manœuvre. On apprend aux sapeurs à pratiquer, avec une même corde, diverses espèces de nœuds appropriés aux diverses circonstances : nœud de chaise, pour le sauvetage des personnes ; nœud d'amarre, plus particulièrement employé pour les personnes évanouies ; nœud allemand, pour le sauvetage des meubles et le déblai des charpentes.

L'appareil de feu de cave ou blouse de sauvetage
On l'emploie pour éteindre les feux de cave, pour pénétrer dans les puits, dans les fosses d'aisance, partout où l'air est impropre à la respiration. C'est une blouse à capuchon qui enveloppe hermétiquement le sapeur depuis le sommet de la tête jusqu'à la taille. Des courroies serrées à la ceinture et aux poignets interceptent l'air ambiant. Une sorte de lucarne vitrée située au devant de la face permet de distinguer les objets et surtout de reconnaître, le cas échéant, le foyer de l'incendie. Au-dessous de ce masque en verre est un sifflet à soupape pour donner les signaux. Enfin, à la partie postérieure du corps de la blouse s'adapte un tuyau de cuir correspondant avec la pompe qui projette de l'air dans l'appareil.

Le ventilateur
Engin utilisé pour aérer les locaux renfermant des gaz délétères ou explosifs.

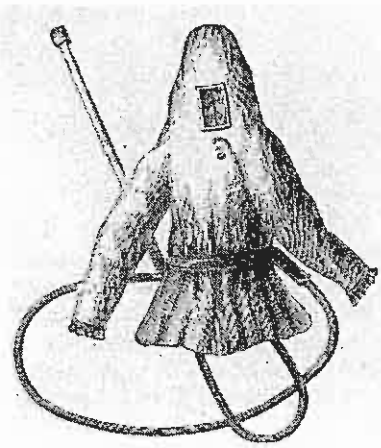

La blouse de sauvetage.

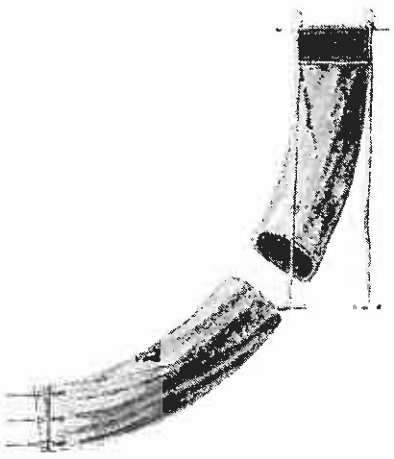

Le sac de sauvetage.

Mort héroïque du lieutenant Kock. Le lieutenant Kock trouva la mort en mai 1899, en essayant de sauver un locataire bloqué par l'incendie au 34 de la rue Ballu à Paris.

gnie, de la même manière que dans les compagnies de la garde nationale. Il ne faut toutefois pas s'imagnier que ces élections sont réellement démocratiques ; on en est encore à l'époque où les postes de commandement sont réservés à une certaine classe.

Si les admissions dépendent des maires, des conseils municipaux ou des conseils de recensement, il est, quant au choix, tenu compte des aptitudes des candidats, largement déterminé par leur profession. C'est ainsi que certaines catégories de citoyens sont recrutées par priorité. Il s'agit des métiers du bâtiment, du cuir, du bois et du métal, qui constituent 72 % des effectifs sous la Monarchie de Juillet. Ces volontaires sont tous de condition aisée.

Sous le Second Empire et la Troisième République, les journaliers et manœuvres villageois ainsi que les artisans et ouvriers citadins vont venir renforcer les effectifs et constituer la majorité des volontaires, provoquant ainsi une certaine prolétarisation du recrutement.

Il est curieux de rappeler que, sous la Restauration, la grande majorité des pompiers achètent eux-mêmes leur uniforme (sauf le casque que la commune prend souvent à sa charge), ce qui implique une certaine aisance. Par contre, en 1864, sous le Second Empire, on note qu'à peine un quart des pompiers de Lagny peuvent supporter les frais de déplacement pour participer à un concours de pompes à Melun, A cette époque, les municipalités de Seine-et-Marne pourvoient elles-mêmes à l'achat de l'équipement et de l'uniforme de leurs "sous-officiers, caporaux et sapeurs". Cette mesure est rendue effective par un décret de 1875. Les officiers, quant à eux, continueront à payer leur uniforme jusqu'en 1903, date à laquelle les frais d'équipement de l'ensemble des membres d'une compagnie seront à la charge de la commune.

Les commandants de compagnie sont, tout d'abord, d'origine aisée. Anciens officiers militaires, propriétaires ou rentiers au début du siècle, ils seront entrepreneurs, ingénieurs, fonctionnaires ou commerçants sous la Troisième République. Ce "pince-

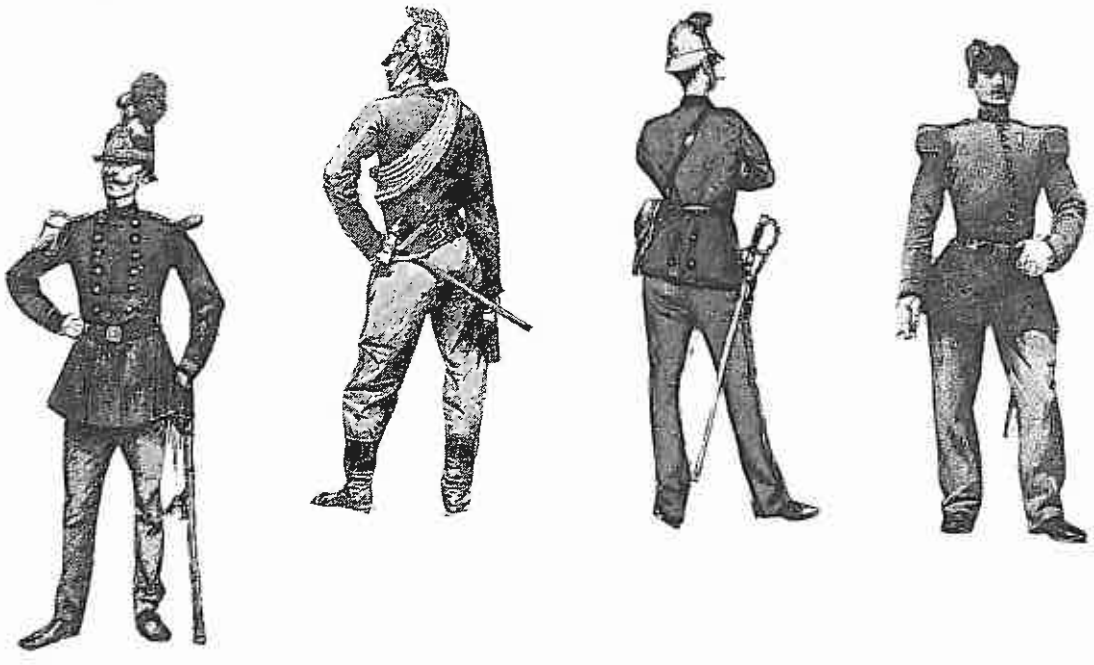

Quelques uniformes de la fin du 19e et du début du 20e siècle.
de g. à dr. : sous-lieutenant grande tenue (vers 1880) ; sapeur en tenue de feu ; sous-officier en grande tenue de service ; tenue de ville ; sergent-major en tenue de campagne ; sergent-major en tenue de ville ; clairon en tenue de feu ; sapeur en tenue de service ; sapeur en grande tenue.

LES POMPIERS DE NANTERRE
(paroles de MM. Philibert et Burani ; musique de M. Antoine Louis)

Rien n'a jamais pu le corrompre :
N'aimant que la France... et sa pompe ;
Les jours de r'vu', fier comme un roi,
Dedans les rangs, il marche droit,
Au retour, il s'permet
Le nectar... hygiénique :
Un pompier, ça s'explique,
Doit avoir un plumet.

REFRAIN
Quand ces beaux pompiers vont à l'exercice,
Pleins d'un'noble ardeur, faut les admirer ;
Ils embrass'nt d'abord leur femme et leur fisse,
Puis, sans murmurer,
Dans Nanterre ils vont manœuvrer
Tzim la i la, tzim la i la,
Les beaux militaires,
Tzim la i la, tzim la i la, (bis)
Que ces pompiers-là !
. . . . . .
Comme un n'héros, dans l'incendie,
Risquant ses jours... même sa vie !
Pour extirper l'humanité
De la... combustibilité
Pas besoin d'leur crier
Dans la bouillante lave :
Camarad', soyez brave
Comm'César et... pompez !!!
(Au refrain)

Casque en tôle, Charles X (1824)

Monaco (1892)

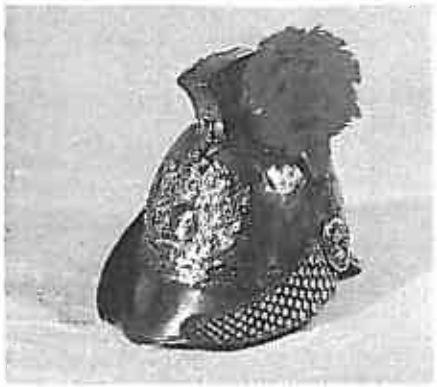
Vitry aux Loges (1852) Campagnard

Paris (1852)

ment'' du niveau social, une certaine communauté d'expérience et une façon de penser plus proche de leurs hommes vont avoir une heureuse conséquence sur leur vie associative.

Il faut toutefois se rappeler que, sous le règne de Louis-Philippe, la garde nationale, ridiculisée, avait petit à petit perdu le prestige dont elle bénéficiait auprès de la classe bourgeoise. Les pompiers vont certainement partager cette disgrâce, ce qui explique, entre autres, la défection des plus fortunés, jugeant indigne d'eux d'entrer dans un tel corps.

Casque campagnard (modèle 1852)

Officier (1830)

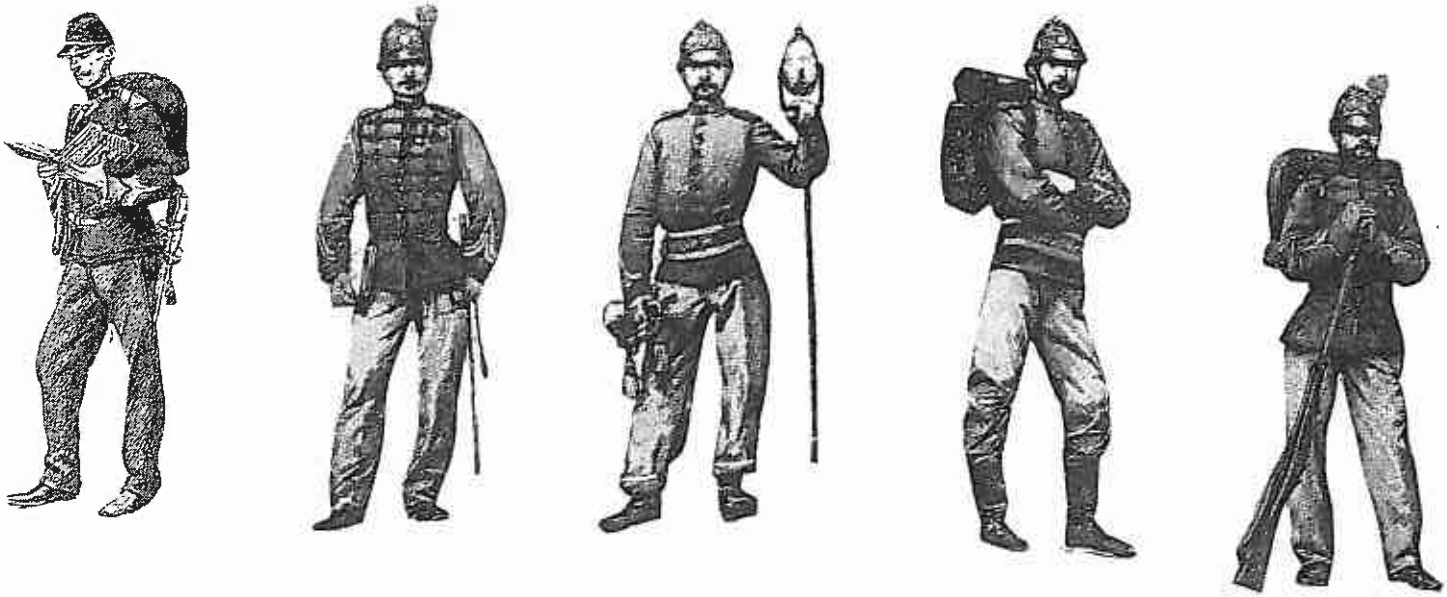

Comme nous l'avons évoqué plus haut, les communes participent de plus en plus aux dépenses d'uniformes et d'équipement individuel. Certaines communes encouragent le recrutement en accordant un certain nombre d'avantages, parmi lesquels on note : remboursement des contributions municipales, priorité dans l'attribution des contrats de travaux publics, gratuité scolaire pour les enfants de sapeurs, meilleure couverture contre les risques d'accidents, participation à des sociétés de secours mutuel, solde ou primes d'assiduité, récompenses honorifiques diverses.

Le prestige de l'uniforme, les manœuvres dominicales et le fait de se retrouver "entre copains" vont devenir un des éléments déterminants pour le recrutement des pompiers, sans que leur dévouement faiblisse. Les manœuvres sont de plus en plus nombreuses. De six par an sous Louis-Philippe, elles passent à huit sous le Second Empire. Certaines compagnies, de préférence dans les villes, organisent même, dès 1850, des cours de théorie pratique, tenus le soir, d'ordinaire dans les mairies. On assiste, dès lors, à une volonté de perfectionnement technique.

Ce contact entre les hommes va créer un excellent esprit de camaraderie. La discipline est très souple, et librement consentie. Les pompiers vont former "une grande famille".

GAVROCHE

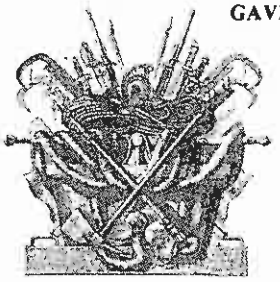

Liste des articles parus dans Gavroche

N° 1
La résistance aux inventaires (1906)
Boissons économiques au 19e siècle
Ventres creux et ventres dorés : Les insurrections de Germinal et Prairial An III.
Vivre sur la zone (1920)
La révolution sociale des Capuchonnés (1182-1184)
Panorama de 1881
Le bourrage de crâne par la caricature (1914-1918)

N° 2 (épuisé)

N° 3
Accouchements au XVIIIe siècle
Indochine (1930) (I)
Quand les Gaulois prenaient les eaux
Les barricades de la Commune (1871)
Sur les routes des carillons
Les Fortifs (1850-1924)
Panorama de 1932 (2e trimestre)

N° 4/5
Au temps des 1er Tours de France (1903-1905)
Femmes au bagne (1858-1906)
La fête au bois Hourdy
Les Insurrections vietnamiennes de 1930-1931 (II)
Les frères Le Nain
Pour améliorer l'ordinaire des Poilus
Les agrandissements de Paris (IIe Empire)
Les colonnes infernales (1794)
Une moisson à la fourche (1953)
La bataille de Homestead (1892)
Le STO : témoignages et résistances
Panorama de 1832.

N° 6
Des usines remises en marche sans leur patron (1944-1949)
La rosière de Nanterre
Paysanne en Languedoc (1900)
L'enfermement des pauvres, 17e siècle
Les colporteurs au 19e siècle
Panorama 1932 (3e trimestre)

N° 7
La grande colère des maraîchers (1936)
Jardins ouvriers à Taverny (témoignage)
Solidarité France-Pologne (1830-1831)
An II : un théâtre sans culotte
Attaques de diligences au 19e siècle
La promenade du bœuf gras à Paris
Panorama de 1922

N° 8
Les soulèvements de 1851 dans les campagnes
Bateleurs et charlatans au 17e siècle
Les Pâques sanglantes de Dublin 1916
Le fascisme vert (1936)
Un savant libertaire : Elisée Reclus
Les maçons de la Creuse au 19e siècle
Panorama de 1903 (vie politique et internationale)

N° 9
Les Saints Guérisseurs (17-18e siècles)
1963 : La grève des mineurs
1917 : Le chemin des Dames
La montée au Mur des Fédérés
Les tailleurs de pierres au Moyen-Age
Le dossier Danton
Le 1er mai 1886 à Chicago
Panorama 1903 (La Belle Epoque)

N° 10
Voleur ou héros populaire ? Cartouche
Rafles sanglantes d'Algérien (17.10.1961)
Les paludiers de Guérande
Une parole ouvrière : l'Atelier 1830-40
La révolte du Roure 1670
Hauts lieux de la fécondité
Cabrera, l'île de la mort

N° 11
La Peste de 1720 à Marseille
Le peuple dans les Mille et une nuits
Godin, et le Familistère
La fête de la Choule
USA : La piste des larmes (1830-1840)
Querelles, charivais et amours contrariés au 18e siècle

N° 12
Les procès d'animaux
Témoignages sur les camps nazis
Les cadrans solaires (19e siècle)
Les tricoteuses de l'An III
Benoît Raclet, vainqueur du "ver coquin"
A propos de "Avoir 20 ans dans les Aurès"

N° 13
Charles Martel a-t-il arrêté les Arabes à Poitiers en 732 ?
Les soldats de l'An II :
Lettres de conscrits auvergnats
Education civique ou propagande républicaine ?
Pain jaune et marché noir
Entretien avec Cl. Jean-Philippe

N° 14
1947 : Le départ des ministres communistes.
Onze jours d'exode (1940)
Mystères et fêtes religieuses au Moyen Age
Le canular du Lapin agile
La découverte archéologique de Glozel
Le braconnage en Sologne au siècle dernier
La vie dans les campagnes nîmoises dans l'Antiquité
Un almanach saisi en 1872 en Bourbonnais
Barthélémy Thimonnier, inventeur malheureux de la machine à coudre

N° 15
La Résistance en Bretagne
L'insurrection de Paris en août 1944
La rue et ses métiers au 18e siècle
Août 1914 : les débuts de la grande guerre en Languedoc.
Joutes et quintaines populaires
Un mineur français au "paradis" de Staline (1936)

N° 16/17
Les 63 jours héroïques de Varsovie (1944)
Mineurs d'argent en Lorraine au 16e siècle
Les communistes ont-ils voulu prendre le pouvoir à la Libération ?
Le crime de la Nanon (un infanticide au 18e siècle)
Les Bretons de Paris à la Belle Epoque
Mariages morvandiaux au siècle dernier

N° 18
Les massacres de septembre 1792
Dossier "Guerre d'Espagne" : La France, terre d'asile ?
Le pourquoi de la défaite républicaine
Les mariniers d'Auvergne (17e/19e siècles)
Français et canaques (repères historiques)

N° 19
Madame du Coudray, maîtresse ès-accouchement
Un accouchement "sensationnel" au 18e siècle
Jeux de masques, momons et jeux de nobles
Comment les Jacobins ont quadrillé la France
La morale selon St-Just
Fileuses et tisserands au Moyen Age
Guerres afghanes

N° 20
"1984" et le phénomène totalitaire
Un chasseur de sorcières en 1609 au pays Basque
1936, la solidarité déchirée à l'Espagne républicaine
L'exemple lyonnais
Chiffonniers de Paris au 19e siècle
L'instruction civique à l'école

N° 21/22
La première guerre scolaire
Le discours des aliénistes au lendemain de la Commune
Marn'rons (témoignage)
Repères historiques pour l'Albanie
Le jeux de l'oie de l'affaire Dreyfus
Le vagabondage des mineurs à Paris au 19e siècle
Le droit de réunion au siècle dernier
La traversée d'un jeune soldat de Bret à la Guadeloupe (1874/1875)

N° 23
Les briseurs de machines en France et en Grande-Bretagne.
Galerie des machines ou galerie des monstres !
Les miracles racontent...
Clous et cloutiers d'hier.
Le droit d'aubaine

N° 24
L'Ecole, l'Eglise et l'Etat sous l'ancien régime.
Une tentative d'Eglise nationale au 19e siècle. L'Eglise française de l'Abbé Chatel.
Le communisme en milieu rural avant et pendant la guerre (Berry).
Les chaufourniers.
Dossier sur l'intolérance.
L'affaire Dreyfus et la défense nationale vues par l'Action française.

N° 25
Souvenirs d'une sage-femme
Jean-François Piron
Le Béranger du compagnonnage
"Libérez nos camarades !"
Les rebelles chinois du fort Saint-Irénée
Jeux d'enfants au 16e siècle
1848 : Ateliers nationaux en Champagne (1e partie)
Naissance, vie et déclin d'une coopérative ouvrière :
"Les travailleurs syndiqués" de Saint-Laurent-de-Cerdans

N° 26
Ateliers nationaux en Champagne (2e partie)
La loi Falloux (15 mars 1850)
Les frères Trinitaires, six siècles de rachat des captifs de l'Islam
Il y a 50 ans : la publicité dans un almanach
de province Panorama express de 1906 en cinq dessins, une chanson et un portrait
Gueux et gueuserie
Cris de la tranchée (mémoires de 2 poilus)

N° 27/28
1936 : le Front populaire
— Le cinéma du Front populaire
— L'église et le cinéma entre les deux guerres
Genève choisit la Réforme
Un quart de siècle pour Amnesty
La naissance du Boulangisme
La révolte des garçons de café
Le drame de Decazeville
Il était une fève
L'exode par mer des Havrais et les 800 morts du "Niobé"

N° 29
Marianne marraine et le crayon rouge
L'école du Second Empire
Les grèves tragiques de 1886 en Belgique
L'espéranto
Les brosseries de l'Oise
Les Normands en Amérique
Un camp de concentration français pendant la Seconde Guerre mondiale

Les numéros disponibles peuvent être adressés franco aux conditions suivantes : 1 à 22 : 20 F. Numéros doubles 40 F — à partir du 23 : 25 F — Commande et règlement à adresser à Editions Floréal BP 872 27008 Evreux.